



Règlement du Marathon 42

- Intégrale 42km : 20€ par personne (matériel non fourni)
- Défi sportif 35km* : 55€ par équipage (pas de monoplace)
- Défi Para canoë 10km* : 40€ par équipage (pas de monoplace)

Clôture des inscriptions le 17 septembre 2023

**Inscription dans la limite des places disponibles*

Sommaire

Règlement du Marathon 42	1
I) Confirmation des inscriptions	2
II) Règles générales	2
III) Conditions d'inscriptions	2
IV) Réglementation en vigueur	3
V) Matériels et équipements	3
VI) Droit à l'image	3
VII) Description du parcours	4
VIII) Catégories, classements et podiums	4
IX) Sécurité	5
X) Annulation.....	5



I) Confirmation des inscriptions

Confirmation obligatoire le **samedi 23 septembre** de 7h à 9h à la Base de Loisirs Loire Forez (Saint-Just-Saint-Rambert).

II) Règles générales

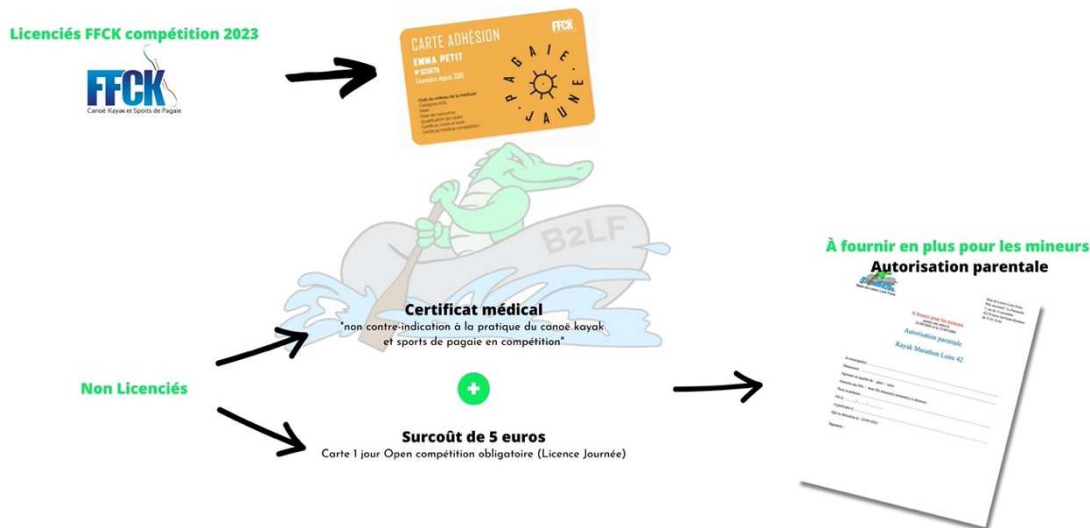
Le nombre de places est limité à 100 embarcations sur le parcours Défi, les inscriptions sont prises en compte dès lors que le paiement est validé. (Pas de limitations sur l'Intégrale).

III) Conditions d'inscriptions

Les inscriptions et paiements sont à faire exclusivement sur le site internet de Logicourse : <https://www.logicourse.fr/>

Aucune inscription postale ne sera acceptée et pas d'inscription possible le jour de la course.

Documents à fournir pour l'intégrale (42 km) :



**Pour les non licenciés FFCK une Carte 1 jour Open compétition devra obligatoirement être prise pour être assuré à la journée (sur intégrale de 42 km).*



IV) Réglementation en vigueur

Les participants du Championnat Régional de descente devront respecter le règlement sportif de la Commission Nationale de Descente de la FFCK.

<https://www.ffck.org/descente/competitions/reglement/>

V) Matériels et équipements

Pour le parcours Intégrale 42Km :

- ✓ Bateaux insubmersibles
L'organisateur se réserve le droit d'interdire le départ à un bateau ne respectant pas les normes en vigueur (consultation Code du Sport : https://www.ffck.org/wp-content/uploads/2016/10/20161006_Affiche-code-du-sport-2016.pdf)
- ✓ Gilet aux normes CE
- ✓ Casque aux normes CE

Pour les parcours Défi sportifs 35Km, Défi paracanoë 10Km

- ✓ Le matériel et l'embarcation aux normes est fourni par l'organisateur.

Pour tous les parcours prévoir :

- ✓ Chaussures fermées
- ✓ Tenue adaptée
- ✓ Eau et vivres de course (barres de céréales)

VI) Droit à l'image

L'acceptation du règlement implique que le participant donne son accord à l'organisation du Marathon 42 pour qu'elle utilise son image (photos et vidéos de l'évènement) pour sa promotion et la diffusion de son image sous toutes ses formes (vidéos, journaux, Internet, etc.).



VII) Description du parcours

➤ Intégrale 42Km :

Départ mass start sous le pont de Saint-Just-Saint-Rambert 10h. Le débit de la Loire sera de 30 m³/s. Le parcours alterne des zones faciles de classe I et des zones moyennement difficiles de classe II.

Un portage se fera en rive gauche au barrage de Feurs.

L'arrivée se fera à Balbigny en rive droite sous le pont de la D1.

Informations importantes :

Un temps barrière sera mis en place à Feurs à 15h.

Parcours libre

➤ Défi sportif 35Km :

Départ mass start sous le pont de Saint-Just-Saint-Rambert 10h. Le débit de la Loire sera de 30 m³/s. Le parcours alterne zones faciles de classe I et des zones moyennement difficile de classe II. L'arrivée se fera à Feurs en rive droite.

Informations importantes :

Des temps barrières seront mis en place à Veauchette (12h30) et Montrond-les-Bains 21km (15h).

➤ Défi Paracanoë 10Km :

Départ mass start sous le pont de Saint-Just-Saint-Rambert 10h. Le débit de la Loire sera de 30 m³/s. Le parcours alterne des zones faciles de classe I et des zones moyennement difficile de classe II. L'arrivée se fera à Veauchette en rive gauche.

VIII) Catégories, classements et podiums

Intégrale 42Km :

- Kayak monoplace : K1 Homme / Femme
- Kayak biplace : K2 Hommes / Mixte / Femmes (course open)
- Canoë monoplace : C1 Homme / Femme
- Canoë biplace : C2 Hommes / Mixte / Femmes

Cadets, Junior, Séniors, Vétérans

Un podium par catégorie sera effectué



Paracanoë 10Km (kayak 2 places):

- Handisport
- Sport adapté

Défi sportif 35Km (kayak 2 places) :

Aucun classement ne sera effectué, seul le temps de parcours sera donné à l'arrivée.

IX) Sécurité

- Parcours en autonomie sans assistance.
- En vous inscrivant à la présente manifestation, vous attestez votre capacité à savoir nager 25m et votre bonne santé physique le jour de la course (23 septembre 2023).
- Les mineurs doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte responsable.
- L'âge minimum pour participer est de 14 ans en kayak 2 places (U17 pour championnat régional).

X) Annulation

- En cas d'annulation par l'organisateur (conditions météo ou hydrologique), vous aurez le choix de reporter votre inscription à l'édition suivante ou de vous faire rembourser 80% des droits d'inscription (hors option et frais de dossier internet).
- En cas d'annulation de votre part l'organisateur ne vous remboursera aucun frais mais un échange est possible avec un autre participant.